

Procès verbal du conseil municipal du Mardi 28 Avril 2026

Présents : Mesdames Catherine DUSSAULT, Emilie FLECHE, Régine GANIEUX, Julie PAVARD, Ornella TACHE et Messieurs Bertrand BONNEAU, Jean-Michel BOUCARD, Patrick BOUILLON, Christophe STAFFENT,

Absent excusé avec pouvoir : Philippe DEPEUIL donne pouvoir à Ornella TACHE

Absent : Julien PETITPAS,

Secrétaire de séance : Emilie FLECHE

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 01/04/2026 : le conseil approuve le procès verbal à l'unanimité.

1- Nomination d'un président de séance pour le vote du CFU 2025

Délibération 2026-28-04-1

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que lors du vote du Compte Financier Unique (CFU), le Maire ne peut présider la séance.

Le conseil municipal doit alors élire son président de séance.

Il est entendu que le Maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote dudit CFU.

Il appartient donc au conseil municipal d'élire son président de séance avant de procéder au débat puis au vote du CFU de la commune de Paillé.

Il est proposé de désigner un président de séance pour le vote du CFU

Après la décision unanime de l'assemblée délibérante, le conseil municipal nomme Bertrand BONNEAU.

2 – Vote du Compte Financier Unique

Délibération 2026-28-04-2

- En Section Investissement les dépenses s'élèvent à 69 973,40 € et des restes à réaliser de 43 398,61 € ; les recettes à 91 977,90 € et des restes à réaliser de 2 132 €
- En Section Fonctionnement les dépenses s'élèvent à 205 559 € et des recettes à 319 484,01 €
- Le résultat de clôture est donc de 22 004,50 € en investissement, de 113 925,01 € en fonctionnement et un résultat global de 135 929,51 €

3 – Affectation des résultats

Délibération 2026-28-04-3

Les résultats 2025 sont affectés comme suit et repris au budget 2026.

- **Investissement reporté (001) 22 004,50 €**
- **Fonctionnement reporté (002) 94 662,90 €**
- **Affectation (1068) 19 262,11 €**

4 – Vote des Subventions aux associations

Délibération 2026-28-04-4

Tiers	Montant de la subvention votée
ADMR du Canton d'Aulnay et Aide Alimentaire	100,00 €
Collectif Printemps des Poètes Association Foyer Rural St Mandé	50,00 €

Foyer rural de Paillé	260,00 €
Lokal Jeunes	50,00 €
Souvenirs Français Comité de Matha	100,00 €
MFR Angérienne	50,00 €
Chambre des métiers 79	50,00 €
Total	660,00 €

5 – Vote du Budget 2026

Délibération 2026-28-04-5

Le conseil municipal après avoir accepté l'affectation du résultat, les subventions le budget 2026 est accepté à l'unanimité et à l'équilibre.

➤ **Investissement**

→ Dépenses / Recettes: 76 598,61 €

➤ **Fonctionnement**

→ Dépenses / Recettes : 305 461,62 €

6 – Vote des taux d'imposition

Délibération 2026-28-04-6

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition :

Taxe Foncière 32,98 %, Taxe Foncière Non Bati 39,39 %, Taxe Habitation 8,31 %

7 - Convention Remboursement Frais Agent Intercommunal - Participation Risque Santé

Délibération 2026-28-04-7

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été décidé par délibération du 7 Octobre 2025 que la commune de Paillé adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance souscrit par le CDG 17 auprès du groupement MNT/RELYENS pour le risque santé, à effet au 1^{er} Janvier 2026. Le niveau de participation mensuel BRUT a été fixé à 30€ par mois par un agent et par mois. La commune de Paillé et de la Brousse ont un agent intercommunal en commun e

Le conseil municipal après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité qu'une convention va être signée avec la commune de la Brousse pour le remboursement des frais de participation employeur pour l'agent intercommunal en commun.

8- Renouvellement CCID

Délibération 2026-28-04-8

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de proposer une liste de 24 personnes pour siéger en commission communal des impôts directs suite au changement du conseil municipal de 2026

La désignation des commissaires sera effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques. La commission sera constituée du Maire, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants choisis parmi les 24 noms ci-dessous.

- | | | |
|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| - BONNEAU Bertrand | - STAFFENT Christophe | - LUCIEN Alexandre |
| - BOUCARD Jean-Michel | - TACHE Ornella | - MAISSANT Romain |
| - DEPEUIL Philippe | - BESSON Jean-Jacques | - MAISSANT David |
| - DUSSAULT Catherine | - BOUILLON Chantal | - POINTRAUD Eric |
| - FLECHE Emilie | - BOUSSIQUET Martine | - CONTRÉ Jean-Luc |
| - GANIEUX Régine | - CHATAIGNON Eric | - ROBERT Sylvie |
| - PAVARD Julie | - GAUTIER Didier | - SAUTON Gladys |
| - PETITPAS Julien | - IZANIC Jacques | - TERRADE Karl |

9- Approbation et Dépôt de Motion analogue à celle du SDEER

Délibération n° 2026-28-04-9

Le Maire indique que le gouvernement a signifié aux conseil départementaux le projet de les nommer chefs de files des réseaux de proximité y associant les réseaux de distribution de gaz et électricité. Ce qui voudrait dire de supprimer les syndicats départementaux tel que le SDEER, Syndicat Voirie, etc...

Monsieur le Maire expose au conseil le contenu de la motion proposé par le SDEER pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial pour être plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité d'approuver la motion proposé par le SDEER et de déposer en annexe de cette délibération une motion analogue à celle du SDEER.

10 - Questions Diverses

- **Travaux au Breuillat** : Des travaux sur la voirie communale ont été demandés. Monsieur le Maire indique qu'ils n'ont pas pu être fait à cause de la pluie mais qu'ils vont être programmés prochainement.

La séance est close à 20h03

Le Maire, Patrick BOUILLON

La secrétaire, Emilie FLECHE

